



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19/11/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DARGELOSSE), THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DARGELOSSE (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G
Délibération n°4-3

DELIBERATION

Objet : Budget principal – Tableau des effectifs –Création d'un emploi temporaire à temps non complet

Au sein du service EASA, compte tenu de l'activité et des missions exercées, il convient de créer un poste temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour ce poste compte tenu des besoins des services le nombre d'heures sera de 30 h semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1er,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...



DECIDE :

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service Education Association Sport Animations,
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 30 heures,
- le recrutement sera effectué par contrat,
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient,
- M. le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES